1.0 MISE À JOUR DES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT AVEC LES COLLECTIVITÉS

La présente mise à jour supplémentaire fournit des renseignements à propos du programme et des activités d'engagement communautaire du Projet pour la période du 1er juillet 2015 au 30 septembre 2015 (période de référence).

Tel qu'il a été indiqué dans les Rapports supplémentaires no 1 à 4, Énergie Est a recensé de nouvelles autorités municipales et régionales en vue d'activités d'engagement liées au Projet, à la lumière des changements apportés au tracé du Projet, de l'emplacement d'éventuels baraquements de construction et du programme des mesures d'intervention en cas d'urgence destiné aux parties prenantes d'Énergie Est. D'autres parties prenantes se sont également elles-mêmes manifestées. En outre, une fusion municipale au Manitoba à la fin de 2014 s'est traduite par une diminution du nombre d'autorités municipales participant à des activités d'engagement aux termes du Projet[1].

En ce qui concerne la période de référence, des parties prenantes de collectivités, incluant Grand Manan Fisheries Association au Nouveau-Brunswick ont informé Énergie Est que certaines communautés et parties prenantes côtières en Nouvelle-Écosse pourraient être intéressées par le Projet, en raison de leur proximité au canal de navigation qui entre dans la baie de Fundy et qui continue vers le terminal maritime Canaport d'Énergie Est. Énergie Est a donc entrepris des activités d'engagement avec six autres collectivités en Nouvelle-Écosse au cours de la période de référence. La liste de ces six municipalités de la Nouvelle-Écosse figure à la section 1.2.6.2. Énergie Est a également identifié trois autres municipalités au Nouveau-Brunswick pendant la période de référence en raison de leur proximité aux voies de navigation dans la baie de Fundy, dont la liste est fournie à la section 1.2.6.1. Énergie Est a tenu des réunions initiales avec les représentants de ces municipalités et leur fournira de l'information et des mises à jour sur le Projet à l'avenir.

L'Annexe Vol 3-1 présente une liste mise à jour qui comprend toutes les autorités municipales et régionales qui ont été engagés sur le Projet depuis avril 2014 (tel qu'indiqué dans les Rapports supplémentaires no 1 à 4). Une liste des parties prenantes en matière d'intervention en cas d'urgence participant à des activités d'engagement est aussi présente dans l'Annexe Vol 3-1. Énergie Est continue à examiner régulièrement cette liste, et fournira à l'ONÉ toute mise à jour à ce sujet dans ses prochains rapports supplémentaires.

Durant la période de référence, Énergie Est a poursuivi ses initiatives de sensibilisation auprès des parties prenantes des collectivités, y compris les autorités et les organisations communautaires, les résidents, les responsables, autorités et

[1] De plus, la Modification de la Demande a permis d'identifier cinq autorités municipales et régionales qui ne sont plus visées par des activités d'engagement liées au Projet étant donné les changements apportés à la portée du Projet.

organismes locaux et régionaux d'intervention en cas d'urgence, les organismes non gouvernementaux, les utilisateurs du territoire, des plans d'eau et cours d'eau et des zones marines, ainsi que les membres intéressés du public.

Énergie Est continue d'organiser un large éventail d'activités et d'utiliser de multiples outils de communication pour l'engagement des parties prenantes, et met ses moyens à jour au besoin.

1.1 MISE À JOUR DES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT

1.1.1 Aperçu des activités d'engagement

Le tableau 1-1 « Aperçu des activités d'engagement » donne une vue d'ensemble des activités d'engagement, des échéanciers et de la documentation connexe pour la période de référence.

Tableau 1-1 : Aperçu des activités d'engagement

Date	Groupe de parties prenantes	Outil/ Méthode	Contenu
2 et 6 juillet 2015	Municipalités situées le long du tracé ou voisines du Projet (Maires et DG[2]) – AB, SK, MB, ON, QC, NB	Courriel	Avis relatif au dépôt du Rapport supplémentaire n° 3 dans le cadre du Projet Oléoduc Énergie Est
26 août 2015	Municipalités situées le long du tracé ou voisines du Projet (Maires, préfets et présidents des conseils de comté) – ON	Courriel	Oléoduc Énergie Est – Entente sur le transport du gaz naturel et mise à jour au sujet du Projet Lettre Pièce jointe : Communiqué de presse des Manufacturiers et Exportateurs du Canada (13 août 2015) Pièce jointe : Communiqué de presse de la Ontario Chamber of Commerce (24 août 2015)
28 août 2015	Municipalités situées le long du tracé ou voisines du Projet (Maires et DG) – QC Chambres de commerce et centres de développement locaux situés le long du tracé ou voisins du Projet – QC	Courriel	Oléoduc Énergie Est – Entente conclue sur la capacité de transport de gaz naturel Lettre Pièce jointe : Communiqué annonçant l'entente entre TransCanada et les SDL de l'Est au sujet d'Énergie Est et du Projet du réseau principal de l'Est (24 août 2015)

[2] Directeurs généraux.

1.1.2 Documents d'engagement

La documentation d'engagement a été mise à jour et de nouveaux documents d'engagement ont été élaborés au cours de la période de référence, y compris :

- un courriel d'avis portant sur le dépôt par Énergie Est du Rapport supplémentaire n^{o} 3 auprès de l'ONÉ le 30 juin 2015 (voir l'Annexe Vol 3-2)
- lettre et pièces jointes au sujet de l'entente de transport de gaz naturel et mise à jour du Projet, Ontario (voir l'Annexe Vol 3-3)
- lettre et pièce jointe au sujet de l'entente conclue à l'égard de la capacité de transport de gaz naturel, Québec (voir l'Annexe Vol 3-4)
- cartes d'adhésion au Réseau d'action (voir l'Annexe Vol 3-5)
- cartes d'information au sujet du *Community Safety Fund* (fonds de sécurité communautaire) (voir l'Annexe Vol 3-6)
- présentations mises à jour sur la préparation et les mesures d'intervention en cas d'urgence (exemples)
    - Saskatchewan (voir l'Annexe Vol 3-7)
    - Manitoba (voir l'Annexe Vol 3-8)
    - Ontario (voir l'Annexe Vol 3-9)
    - Québec (voir l'Annexe Vol 3-10)
    - Nouveau-Brunswick (voir l'Annexe Vol 3-11)
- présentation mise à jour au sujet du terminal maritime du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse (Annexe Vol 3-12)

1.2 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'ENGAGEMENT

Énergie Est continue d'assurer le suivi des activités d'engagement auprès de la collectivité ainsi que des commentaires, enjeux et intérêts soulevés par les parties prenantes.

Énergie Est continue ses travaux afin de traiter les enjeux en suspens soulevés par les parties prenantes des collectivités et exposés dans la Demande et dans les Rapports supplémentaires n^{o} 1, 2, 3 et 4. Les enjeux liés au Projet relevés précédemment par les parties prenantes sont documentés dans :

- le Vol 9 de la Demande, Section 4.3
- le Rapport supplémentaire n^{o} 1, Vol 2A, Section 1.2
- le Rapport supplémentaire n^{o} 2, Vol 2, Section 1.2
- le Rapport supplémentaire n^{o} 3, Vol 2, Section 1.2
- le Rapport supplémentaire n^{o} 4 Vol 2, Section 1.2

Les sommaires qui suivent donnent une vue d'ensemble des activités d'engagement menées auprès des parties prenantes des collectivités de chaque province pendant la période de référence, et présentent un résumé des nouvelles questions et préoccupations relatives au Projet recensées au cours de la période. Énergie Est rédige actuellement un résumé des préoccupations et des enjeux en suspens relatifs au Projet, qui sera fourni à l'ONÉ dans le cadre du Rapport supplémentaire nº 6[3].

1.2.1 Alberta

Les activités d'engagement auprès des parties prenantes des collectivités en Alberta pendant la période de référence se sont poursuivies au moyen d'appels téléphoniques et de rencontres avec les autorités municipales, et par la diffusion d'information par envois postaux ou par courriel, dans le but de communiquer de l'information mise à jour sur le Projet.

Lors de réunions de mise à jour du Projet tenues avec des parties prenantes des municipalités au cours des mois de juillet et d'août 2015, Énergie Est a fourni un aperçu du Projet et de l'information sur l'état de la Demande d'Énergie Est déposée auprès de l'ONÉ et du processus d'examen de l'ONÉ. Énergie Est a également fourni de l'information sur la partie du Projet située au Québec et du report de la date de mise en service du Projet qui en découle. Les enjeux discutés et abordés par Énergie Est au cours de la période de référence comprenaient les suivants :

- les échéanciers du Projet
- le tracé local du pipeline
- le terminal de réservoirs de Hardisty
- l'emplacement des camps de construction

Énergie Est a également tenu en septembre un kiosque d'information dans le cadre d'une conférence et d'un salon commercial au niveau provincial, qui a été l'occasion de fournir des renseignements relatifs au Projet à environ 80 représentants municipaux et autres représentants qui ont visité le kiosque. Énergie Est a répondu à des questions portant sur l'échéancier de construction du Projet et sur la planification et les mesures d'intervention en cas d'urgence. Énergie Est a également organisé en septembre une réception informelle pour des représentants des autorités municipales lors d'une convention à laquelle environ 40 personnes ont participé. Énergie Est a profité de l'occasion pour partager de l'information et répondre aux questions concernant le processus réglementaire de l'ONÉ à venir et de l'échéancier de construction du Projet.

Même si aucun enjeu supplémentaire lié au Projet n'a été soulevé par les municipalités de l'Alberta durant la période de référence, Énergie Est poursuit ses activités d'engagement auprès des municipalités afin de traiter les enjeux en suspens répertoriés et décrits dans la Demande.

[3] Voir le calendrier supplémentaire mis à jour, Rév. 5, Annexe Vol 1-1, pièce RS 6-3.

1.2.2 Saskatchewan

Les activités d'engagement auprès des parties prenantes des collectivités en Saskatchewan durant la période de référence ont compris des appels téléphoniques et des rencontres avec les autorités municipales et les autres groupes de parties prenantes, ainsi que la diffusion d'information par envois postaux ou par courriel dans le but de communiquer de l'information mise à jour sur le Projet.

Énergie Est a tenu des réunions de mise à jour du Projet avec des parties prenantes des municipalités en Saskatchewan au mois de septembre 2015. Énergie Est a fourni un aperçu du Projet et de l'information sur l'état de la Demande du Projet déposée auprès de l'ONÉ et du processus d'examen de l'ONÉ, en plus de fournir de l'information sur la partie du Projet qui se situe au Québec et du report de la date de mise en service du Projet qui en découle. Les enjeux discutés et abordés par Énergie Est au cours de la période de référence comprenaient les suivants :

- les échéanciers du Projet
- le tracé local du pipeline
- le processus de conversion
- la préparation et les mesures d'intervention en cas d'urgence
- les types de produits qui seraient transportés par le pipeline
- la possibilité de loger les travailleurs dans des hôtels locaux plutôt que dans des camps de construction

Même si aucun enjeu supplémentaire lié au Projet n'a été soulevé par les municipalités de la Saskatchewan durant la période de référence, Énergie Est poursuit ses activités d'engagement auprès des municipalités afin de traiter les enjeux en suspens répertoriés et décrits dans la Demande.

1.2.3 Manitoba

Les activités d'engagement auprès des collectivités au Manitoba pendant la période de référence ont compris des appels téléphoniques et des rencontres avec les autorités municipales et les autres parties prenantes des collectivités, ainsi que la diffusion d'information par envois postaux ou par courriel dans le but de communiquer de l'information mise à jour sur le Projet. Les enjeux discutés et abordés par Énergie Est au cours de la période de référence comprenaient les suivants :

- les échéanciers du Projet
- le tracé, la conception, l'intégrité et l'exploitation du pipeline
- la sécurité et les mesures d'intervention en cas d'urgence, y compris la formation des premiers répondants et la responsabilité en cas de déversement de pétrole

- les répercussions sur les taxes foncières durant la période de conversion du pipeline
- le processus réglementaire de l'ONÉ

Même si aucun enjeu supplémentaire lié au Projet n'a été soulevé par les municipalités du Manitoba durant la période de référence, Énergie Est poursuit ses activités d'engagement auprès des municipalités afin de traiter les enjeux en suspens répertoriés et décrits dans la Demande et lors de la deuxième et de la quatrième période de référence supplémentaire.

1.2.4 Ontario

Les activités d'engagement en Ontario menées au cours de la période de référence ont compris le partage, par envois postaux et courriels, ainsi que par appels téléphoniques, de renseignements relatifs au Projet et de mises à jour avec des représentants municipaux et autres représentants et des organisations communautaires. Énergie Est a de plus rencontré et a fait des présentations devant des autorités municipales et des groupes d'affaires.

Lors de réunions tenues avec des parties prenantes des municipalités au cours de la période de référence, Énergie Est a fourni un aperçu du Projet et abordé les enjeux suivants :

- la planification et les mesures d'intervention en cas d'urgence, y compris les normes, les plans et les procédures; les rôles et les responsabilités des municipalités et des premiers répondants locaux; l'emplacement de l'équipement d'intervention en cas d'urgence le long du pipeline
- l'intégrité et la sécurité du pipeline, y compris l'âge et la durée de vie prévue du pipeline devant être converti; la surveillance du pipeline; les systèmes de détection des fuites; la formation des travailleurs sur le pipeline
- la conception du Projet, notamment les mesures visant à protéger les ressources en eau locales; l'emplacement des vannes d'arrêt; l'emplacement des stations de pompage
- les méthodes de construction, y compris les mesures d'atténuation aux franchissements de cours d'eau
- l'offre et les prix du gaz naturel
- l'accès au gaz naturel dans les petites collectivités non desservies du nord de la province
- l'emplacement des camps de construction
- les avantages économiques du Projet, y compris l'approvisionnement et la création d'emplois au niveau local

Énergie Est a envoyé une lettre aux responsables des collectivités en août 2015 les informant des derniers développements au sujet du Projet. La mise à jour fournissait entre autres des renseignements au sujet de l'entente conclue entre TransCanada et les sociétés de distribution locales de gaz naturel au sujet de l'offre et du coût du gaz naturel; des avantages économiques du Projet pour l'Ontario; de la planification des mesures d'intervention en cas d'urgence; des activités d'engagement relatives au Projet avec les collectivités autochtones en Ontario, et du rapport sur la consultation et l'examen réalisés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (*« Donner la parole aux Ontariens sur le projet Énergie Est »)*. La mise à jour décrivait aussi les prochaines mesures que prendra Énergie Est dans le cadre du processus réglementaire.

Les représentants d'Énergie Est ont participé à des conférences et salons commerciaux municipaux, aux niveaux régional et provincial, auxquels ont assisté environ 2 900 personnes. Ces événements ont permis aux représentants d'Énergie Est d'établir des relations avec des parties prenantes de municipalités, et aux participants d'examiner les renseignements relatifs au Projet et de discuter avec les représentants d'Énergie Est. Énergie Est a répondu à des questions au sujet des enjeux précités, et au sujet du tracé du pipeline, de la technologie employée dans la construction et la conversion du pipeline, de l'accès aux terres pendant la construction et par la suite, du processus réglementaire et de l'échéancier du Projet.

Énergie Est poursuit ses activités d'engagement auprès des municipalités et des autres parties prenantes des collectivités de l'Ontario afin de traiter les enjeux en suspens répertoriés et décrits dans la Demande et lors de la première, de la deuxième, de la troisième et de la quatrième période de référence supplémentaire. En outre, Énergie Est abordera les nouveaux enjeux en suspens suivants, qui ont été répertoriés pendant la période de référence (voir le Tableau 1-2 : Sommaire des enjeux en suspens soulevés par les municipalités au cours de la période de référence – Ontario).

Tableau 1-2 : Sommaire des enjeux en suspens soulevés par les municipalités au cours de la période de référence – Ontario

Partie prenante	Enjeu	Réponse prévue d'Énergie Est
Ville de Thunder Bay	Définition d'« importants points de franchissement de cours d'eau » employée aux fins de la sélection des emplacements des vannes	La méthodologie de sélection des emplacements des vannes sera fournie dans le Rapport supplémentaire n° 5 et comprendra les listes à jour des emplacements des vannes pour les nouveaux tronçons de la canalisation principale et les tronçons de conversion. Elle présentera également les principaux franchissements de cours d'eau le long du tracé du pipeline. Les représentants d'Énergie Est indiqueront aux responsables de la ville de Thunder Bay les sections pertinentes de ce document au cours du premier trimestre de 2016 et leur fourniront tout renseignement supplémentaire demandé à ce sujet.
Comté de Lanark	Statut d'important point de franchissement de cours d'eau de la rivière Mississippi	La méthodologie de sélection des emplacements des vannes fournie dans le Rapport supplémentaire n° 5 comprendra les listes à jour des emplacements des vannes pour les nouveaux tronçons de la canalisation principale et les tronçons de conversion. Le rapport supplémentaire présentera également les principaux franchissements de cours d'eau le long du tracé du pipeline. Énergie Est indiquera au comté de Lanark les sections pertinentes de ce document au cours du premier trimestre de 2016 et lui fournira tout renseignement supplémentaire demandé à ce sujet.

1.2.5 Québec

Les activités d'engagement dans la province de Québec ont continué pendant la période de référence par le biais notamment d'envois postaux, de courriels et d'appels téléphoniques à l'intention des parties prenantes des collectivités afin de partager des mises à jour et des renseignements relatifs au Projet, ainsi que par le biais de rencontres et de présentations avec des autorités municipales et régionales ou des municipalités régionales de comté (MRC). Énergie Est a abordé les enjeux suivants au cours de la période de référence :

- la planification et les mesures d'intervention en cas d'urgence, notamment les délais, les plans et procédures d'intervention; et la formation des premiers répondants locaux
- les mesures d'intégrité et de sécurité du pipeline; la fréquence des inspections; les mesures de détection des fuites pour le pipeline et les installations; les risques de sabotage
- la conception du Projet, y compris les mesures visant à protéger les ressources en eau locales; l'emplacement des vannes d'arrêt; l'emplacement des stations de pompage; les mesures visant à réduire les niveaux sonores aux stations de pompage
- les méthodes de construction, y compris les mesures d'atténuation
- l'approvisionnement en gaz naturel
- les avantages économiques du Projet

Énergie Est a envoyé une lettre aux parties prenantes des municipalités au sujet de l'entente de transport de gaz naturel conclue le 24 août 2015 entre TransCanada et les compagnies locales de distribution de gaz. La lettre donnait un aperçu des effets de l'entente et comprenait un communiqué de presse diffusé par TransCanada.

Énergie Est a continué ses activités d'engagement avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au sujet du Projet, plus précisément en ce qui a trait au processus de consultations publiques de la CMM et au report, après la conclusion de la période de consultations de la CMM, de rencontres prévues avec un comité technique[4] mis sur pied par la CMM. En plus de nombreuses communications par courriel et par téléphone, les représentants d'Énergie Est et de la CMM se sont rencontrés en août 2015; les représentants d'Énergie Est ont alors fait savoir que bien qu'ils ne participaient pas aux séances de consultations publiques de la CMM au sujet du Projet, prévues pour les mois de septembre et d'octobre 2015, Énergie Est suivrait les audiences et examinerait les mémoires soumis dans le cadre du processus de consultations.

Énergie Est a continué ses activités d'engagement avec des groupes de gestion des ressources naturelles associés à des municipalités locales, tels que : les zones d'exploitation contrôlée (ZEC)[5]; les organismes de protection des bassins versants, et l'organisme provincial de protection des bassins versants qui représente tous les organismes de protection des bassins versants de la province, le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ). Énergie Est a fourni d'autres renseignements au sujet du Projet pour répondre aux questions soulevées par les différents organismes. En septembre 2015, Énergie Est a demandé à différents organismes de protection des bassins versants dans les zones traversées par le Projet de répondre à un questionnaire en ligne. Cette initiative visait à déterminer si les membres des différents organismes souhaitaient rencontrer Énergie Est, et à obtenir des renseignements au sujet des enjeux et des questions propres au territoire de chaque organisme. Le questionnaire demandait également aux organismes s'ils avaient des documents ou de l'information qu'ils souhaitaient transmettre à Énergie Est au sujet de ces enjeux et questions propres à leur territoire. Les résultats de ce questionnaire aideront Énergie Est à mieux comprendre et aborder les enjeux locaux et régionaux propres à chaque organisme.

Au cours de la période de référence, des représentants d'Énergie Est ont tenu des kiosques d'information dans le cadre de conférences municipales au niveau provincial.

[4] Comme il a été mentionné dans le Rapport supplémentaire n° 2, le comité technique regroupe des membres provenant de MRC et de municipalités qui se trouvent sur le tracé du pipeline dans la région métropolitaine de Montréal et a pour mandat de discuter avec Énergie Est des possibilités de tracés de rechange dans la région de la CMM.

[5] Une ZEC est une zone d'exploitation contrôlée située sur des terres publiques, administrée par un organisme à but non lucratif aux fins de la gestion d'activités récréatives comme la chasse et la pêche.

Ces événements ont permis aux représentants d'Énergie Est d'établir des relations avec des représentants des autorités municipales et d'autres parties prenantes des collectivités, et aux participants de discuter avec les représentants d'Énergie Est et d'examiner l'information relative au Projet. Ces événements ont attiré plus de 3 000 participants. Les questions et les sujets de discussion abordés portaient notamment sur l'échéancier du Projet, le tracé du pipeline, l'intégrité du pipeline, les stations de pompage, les franchissements de cours d'eau, les mesures prises pour atténuer les répercussions environnementales et les mesures d'intervention en cas d'urgence.

Énergie Est continue ses activités d'engagement auprès des municipalités et des autres parties prenantes des collectivités du Québec afin de traiter les enjeux en suspens répertoriés dans la Demande et dans la première, la deuxième, la troisième et la quatrième période de référence supplémentaire. Même si aucun nouvel enjeu n'a été soulevé durant la période de référence actuelle, les questions relevées au cours des précédentes périodes de référence ont été soulevées à nouveau et seront abordées.

1.2.5.1 Activités d'engagement relatives aux questions maritimes – Québec

Durant la période de référence, Énergie Est a répondu aux questions des intervenants municipaux et parties prenantes des collectivités au sujet de sa décision de ne pas procéder avec le terminal maritime de Cacouna et ses installations connexes ainsi qu'avec ses options d'implanter un terminal maritime au Québec.

1.2.6 Nouveau-Brunswick

Les activités d'engagement menées auprès des municipalités et des autres parties prenantes des collectivités au Nouveau-Brunswick pendant la période de référence ont compris le partage de mises à jour et de renseignements relatifs au Projet au moyen d'envois postaux, de courriels et d'appel téléphoniques. Énergie Est a rencontré des autorités, des associations et des conseils municipaux, des organisations communautaires ainsi que des associations industrielles. Énergie Est a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès de groupes de gestion des ressources naturelles (y compris les groupes de conservation et de pêche).

Les enjeux discutés et abordés par Énergie Est au cours de la période de référence comprenaient les suivants :

- la sécurité du public et les mesures d'intervention en cas d'urgence (p. ex., les délais d'intervention, l'imputabilité, la capacité et l'équipement)
- le trafic maritime
- le tracé du pipeline
- les méthodes de franchissement de cours d'eau
- la formation de la main-d'œuvre locale

Comme nous l'avons mentionné dans le Rapport supplémentaire n° 2, les collectivités du Nouveau-Brunswick ont mis sur pied des forums de partenaires afin de recueillir des renseignements et d'informer les membres des collectivités sur le développement, la construction et l'exploitation du Projet. Énergie Est a participé à trois réunions de ces forums de partenaires qui ont eu lieu pendant la période de référence afin de communiquer des mises à jour au sujet du Projet et de répondre à des questions. Lors d'un de ces forums, les participants ont soulevé une préoccupation quant aux rôles et aux responsabilités des organismes nationaux d'intervention en cas d'urgence advenant un déversement de pétrole.

Énergie Est a poursuivi ses activités d'engagement avec les membres des collectivités relativement aux répercussions potentielles de l'emplacement proposé du terminal de réservoirs de Saint John, qui doit être situé près d'Anthony's Cove et de la Red Head Road. Les membres de la collectivité ont posé des questions, et obtenu des réponses, au sujet des taxes foncières estimatives qu'Énergie Est paierait relativement au terminal maritime et au terminal de réservoirs, et à la possibilité qu'Énergie Est achète des maisons dans la région. Énergie Est continue de répondre aux questions posées directement par des personnes et par l'intermédiaire du Comité de liaison avec la communauté d'Énergie Est[6].

Les membres du Comité de liaison avec la communauté d'Énergie Est se sont réunis en juillet 2015. Un représentant de l'Aquarium de la Nouvelle-Angleterre (*New England Aquarium*) a présenté un aperçu des travaux de l'Aquarium sur l'habitat des baleines et des efforts visant à réduire les risques de collisions avec les navires. Le représentant a également répondu à des questions au sujet des répercussions du trafic de pétroliers sur les populations de baleines noires de l'Atlantique Nord et du risque d'emmêlement dans de l'équipement de pêche. Énergie Est a fourni une mise à jour du Projet qui portait sur les enjeux suivants :

- les travaux géotechniques ayant cours dans la région de Saint John et la poursuite des travaux sur le terrain liés à la faune et à son habitat
- les plans en vue du dépôt, avant la fin de 2015, d'une modification à la Demande d'Énergie Est déposée auprès de l'ONÉ
- les travaux en cours visant à élaborer des documents supplémentaires liés au Projet portant sur la préparation et les mesures d'intervention en cas d'urgence ainsi que sur l'élaboration de Plans d'intervention en cas d'urgence (PIU) pour le Projet.

[6] Tel qu'il est décrit dans le Rapport supplémentaire n° 2, Énergie Est a mis sur pied un Comité de liaison avec la communauté comprenant des représentants des collectivités d'Anthony's Cove et de Red Head Road dans le but d'offrir des forums trimestriels qui permettent à Énergie Est de partager, au moment opportun, de l'information et des mises à jour pertinentes et qui permettent aux membres du comité de discuter des enjeux soulevés par la collectivité. Le comité regroupe des résidents bénévoles et des représentants du port de Saint John, de la ville de Saint John, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, du service d'incendie de Saint John et d'autres organismes.

Énergie Est a également répondu à des questions soulevées au sujet de la conception et de l'emplacement du terminal de réservoirs et de la sensibilisation des ingénieurs aux préoccupations des résidents par rapport au site (par exemple, l'écoulement des eaux de surface et le drainage du site); de la possibilité de construire une route dédiée aux interventions en cas d'urgence et des efforts de sensibilisation quant à l'accès limité à la Anthony's Cove Road; et des travaux d'entretien effectués sur un pipeline existant aux environs de la Red Head Road. De plus, Énergie Est a envoyé en août 2015 une lettre aux membres du Comité de liaison avec la communauté d'Énergie Est pour les informer d'analyses archéologiques menées dans la région du terminal de réservoirs proposé.

Les activités d'engagement se poursuivent auprès des municipalités et autres parties prenantes des collectivités du Nouveau-Brunswick afin de traiter les enjeux en suspens répertoriés dans la Demande et dans les premier, deuxième et quatrième rapports supplémentaires. En outre, Énergie Est abordera les nouveaux enjeux en suspens suivants, qui ont été répertoriés pendant la période de référence (voir le Tableau 1-3 : Sommaire des enjeux en suspens soulevés par les municipalités pendant la période de référence – Nouveau-Brunswick).

Tableau 1-3 : Sommaire des enjeux en suspens soulevés par les municipalités pendant la période de référence – Nouveau-Brunswick

Partie prenante	Enjeu/Préoccupation	Réponse d'Énergie Est
Ville de Saint John	Odeurs et autres émissions possibles provenant du terminal maritime et du terminal de réservoirs	Énergie Est a informé les représentants de la ville de Saint John des plans pour gérer les émissions au terminal maritime et au terminal de réservoirs et a convenu de continuer à tenir la Ville informée tout au long du Projet. Énergie Est compte rencontrer à nouveau les représentants de la Ville lorsqu'elle aura davantage d'information sur la conception proposée du terminal maritime et du terminal de réservoirs.

1.2.6.1 Activités d'engagement relatives aux questions maritimes – Nouveau-Brunswick

Les activités d'engagement relatives au terminal maritime Canaport d'Énergie Est à Saint John se sont poursuivies par la sensibilisation au Projet des autorités des collectivités et des groupes de gestion des ressources naturelles. Au cours de la période de référence, Énergie Est a rencontré des représentants du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, de la Grand Manan Fishermen's Association, de la Fundy Weir Fishermen's Association, de la ville de Saint Andrews, du village de Grand Manan et du village de Black's Harbour. Ces trois collectivités faisaient l'objet d'activités d'engagement pour la première fois au cours de la période de référence. Énergie Est a donné un aperçu du Projet et une présentation au sujet des caractéristiques du terminal maritime et de considérations connexes, comme les caractéristiques des pétroliers et la gestion des questions d'environnement et de sécurité; les mesures de sécurité lors de l'amarrage et du chargement; la navigation à

l'approche du terminal; le volume de trafic maritime généré par les pétroliers; les étapes de développement du Projet et le processus de l'examen TERMPOL[7], et la Demande d'Énergie Est déposée auprès de l'ONÉ (voir l'Annexe Vol 3-12 pour les présentations au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse).

Lors des présentations données aux parties prenantes des municipalités nouvellement visées par des activités d'engagement, Énergie Est a répondu à des questions au sujet de la conception du pipeline et du terminal maritime; de l'incidence sur les volumes de trafic maritime; de la préparation et des mesures d'intervention en cas d'urgence, y compris les responsabilités des différents intervenants dans la gestion des mesures d'intervention en cas d'urgence; le processus réglementaire et le moment où les résultats de l'examen TERMPOL seront disponibles publiquement; la formation et les occasions d'emplois à l'échelle locale; et les activités d'engagement d'Énergie Est auprès de la collectivité et des intervenants locaux du domaine de la pisciculture.

Des discussions se poursuivent sur les enjeux préalablement soulevés, dont les suivants :

- le trafic maritime – les répercussions possibles de l'augmentation du trafic maritime sur les voies de navigation de la baie de Fundy et sur les zones de pêche et la collectivité locale de pêcheurs
- les répercussions des niveaux sonores et de l'augmentation du transport maritime sur les baleines dans la baie de Fundy
- la perte de zones de pêche en faveur du terminal maritime et de ses installations connexes, ou advenant un déversement de pétrole ou un accident
- l'indemnisation en cas d'endommagement ou de perte des engins ou des zones de pêche
- les possibles odeurs et émissions de vapeur en provenance du terminal maritime et du terminal de réservoirs

Les nouvelles questions soulevées au cours de la période de référence sont résumées dans le Tableau 1-4 : Sommaire des enjeux d'ordre maritime soulevés pendant la période de référence – Nouveau-Brunswick.

[7] Processus d'examen technique des terminaux maritimes et des sites de transbordement.

Tableau 1-4 : Sommaire des enjeux d'ordre maritime soulevés pendant la période de référence Nouveau-Brunswick

Partie prenante	Enjeu/Préoccupation	Réponse d'Énergie Est
Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick (CCNB) : La Sentinelle de la baie de Fundy	La portée de l'analyse d'impact sur les mammifères marins et la question de savoir si les marsouins font l'objet d'études suffisantes	Énergie Est a fourni une mise à jour au sujet des travaux d'ÉES en cours et fait savoir qu'elle communiquerait de nouveaux renseignements dès qu'elle en aurait.
Fundy North Fishermen's Association	L'incidence de la réduction des zones de pêche sur les revenus advenant que d'actuels titulaires de permis doivent aller pêcher dans des zones déjà exploitées par d'autres pêcheurs	Énergie Est a convenu de fournir les renseignements demandés à la Fundy North Fishermen's Association dès qu'ils seraient disponibles.
Fundy North Fishermen's Association	La compatibilité des plans d'intervention en cas d'urgence avec les besoins des communautés de pêcheurs.	Énergie Est a fourni des renseignements préliminaires au sujet de ses plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence et a convenu de fournir d'autres renseignements à la Fundy North Fishermen's dès qu'ils seraient disponibles, afin de déterminer la compatibilité des mesures et procédures proposées avec les besoins des communautés de pêcheurs.
Fundy North Fishermen's Association	Les répercussions potentielles d'un déversement de pétrole dans la baie de Fundy sur la réputation des fruits de mer qui y sont pêchés	Énergie Est a convenu de fournir les renseignements demandés par la Fundy North Fishermen's Association au sujet de ses mesures d'atténuation dès qu'ils seraient disponibles.
Fundy North Fishermen's Association	Les préoccupations entourant le processus et les délais nécessaires pour le système d'indemnisation et les répercussions possibles sur l'industrie de la pêche	Énergie Est a convenu de fournir les renseignements demandés à la Fundy North Fishermen's Association dès qu'ils seraient disponibles.
Grand Manan Fishermen's Association	L'association ne participe pas au processus de l'examen TERMPOL	Énergie Est a communiqué avec le consultant qui gère le processus d'examen TERMPOL et lui demandé de communiquer avec la Grand Manan Fishermen's Association pour assurer un suivi.
Grand Manan Fishermen's Association	Les détails techniques entourant la façon dont les risques pour l'environnement marin sont évalués et atténués	Énergie Est a fourni des renseignements généraux au sujet du processus d'ÉES et de son état d'avancement. Un suivi sera assuré auprès de la Grand Manan Fishermen's Association lorsque de plus amples renseignements seront disponibles.

Tableau 1-4 : Sommaire des enjeux d'ordre maritime soulevés pendant la période de référence Nouveau-Brunswick (suite)

Partie prenante	Enjeu/Préoccupation	Réponse d'Énergie Est
Grand Manan Fishermen's Association	La capacité d'intervention en cas d'urgence dans la baie de Fundy et les répercussions sur la faune marine dans la baie de Fundy du recours à des agents dispersants en cas d'intervention d'urgence	Énergie Est a fourni des renseignements préliminaires au sujet de ses plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence et a convenu d'assurer un suivi auprès de la Grand Manan Fishermen's Association pour lui fournir d'autres renseignements qui l'aideront à bien comprendre le processus d'élaboration du plan d'intervention en cas d'urgence.
Village de Grand Manan Grand Manan Fishermen's Association	Les répercussions d'un incident dans la baie de Fundy sur la pêche et l'économie de l'île, l'indemnisation en cas de pertes et les moyens pour toucher les sommes d'indemnisation	Énergie Est a convenu d'assurer un suivi auprès de la Grand Manan Fishermen's Association pour lui fournir d'autres renseignements qui l'aideront à bien comprendre le processus d'élaboration du plan d'intervention en cas d'urgence et les mesures qui seraient nécessaires pour obtenir une indemnité (au moyen de fonds locaux, nationaux et internationaux) en cas de déversement.

1.2.6.2 Activités d'engagement relatives aux questions maritimes – Nouvelle-Écosse

Énergie Est a étendu la portée géographique de ses activités d'engagement avec les collectivités en fonction de la proximité des collectivités au canal de navigation vers le terminal maritime Canaport d'Énergie Est à Saint John, et a donc entrepris des activités d'engagement auprès d'autorités municipales et d'autres parties prenantes en Nouvelle-Écosse. Au cours de la période de référence, Énergie Est a organisé des rencontres avec des représentants de la municipalité de district de Digby, de la ville de Digby, de la municipalité de comté d'Annapolis, de la municipalité d'Argyle, de la municipalité de Clare et de la ville de Yarmouth. Énergie Est a donné un aperçu du Projet et une présentation au sujet des caractéristiques du terminal maritime et de considérations connexes, comme les caractéristiques des pétroliers et la gestion des questions d'environnement et de sécurité; les mesures de sécurité lors de l'amarrage et du chargement; la navigation à l'approche du terminal; le volume de trafic maritime généré par les pétroliers; les étapes de développement du Projet et le processus de l'examen TERMPOL; et la Demande d'Énergie Est déposée auprès de l'ONÉ (voir l'Annexe Vol 3-12 pour les présentations au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse).

Énergie Est a répondu à des questions au sujet de la conception du pipeline et du terminal maritime; des caractéristiques de sécurité; du volume de trafic maritime et des répercussions d'une hausse de ce trafic maritime; des risques de déversement; de la préparation et des mesures d'intervention en cas d'urgence, y compris les délais d'intervention, la gestion des interventions, la compétence provinciale et la participation des premiers répondants locaux; les levés et les mesures visant à protéger les mammifères marins et l'habitat des poissons; le processus réglementaire

et son échéancier connexe; et les avantages économiques pour la Nouvelle-Écosse, y compris la création d'emplois et les possibilités pour les fournisseurs.

Ces municipalités n'ont pas soulevé de préoccupations en suspens relatives au Projet lors des rencontres initiales.

1.3 ENGAGEMENT AUPRÈS DES GROUPES RESPONSABLES DE LA PLANIFICATION ET DE L'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Durant la période de référence, Énergie Est a poursuivi ses activités d'engagement auprès des parties prenantes responsables de l'intervention en cas d'urgence (premiers répondants) qui avaient été préalablement ciblées en vue de leur sensibilisation dans les communautés situées le long du tracé ou voisines du Projet dans les six provinces traversées par le pipeline, et auprès d'autres organismes qui pourraient soit diriger des opérations d'intervention en cas d'urgence, soit coordonner l'action de divers autres organismes, notamment au niveau provincial (p. ex., organismes de sécurité publique et commissaires aux incendies, etc.). Au cours de cette période, deux autres agences, autorités ou responsables de l'intervention en cas d'urgence ont été répertoriés au Québec, auprès desquels des activités d'engagement doivent être menées. L'Annexe Vol 3-1 contient la liste des parties prenantes en matière d'intervention en cas d'urgence faisant l'objet d'activités d'engagement dans le cadre du Projet.

1.3.1 Questionnaire pour l'ensemble du Projet

En juin 2015, Énergie Est a lancé le Programme d'engagement relatif à la sécurité et à la gestion des interventions en cas d'urgence pour l'Oléoduc Énergie Est pour tenir compte des commentaires et des préoccupations en matière de sécurité du pipeline et d'intervention en cas d'urgence soulevés des parties prenantes comme les premiers répondants locaux, les autorités et les organismes d'intervention en cas d'urgence régionaux et provinciaux, les représentants municipaux et les membres des collectivités.

Dans le cadre du Programme, Énergie Est a mis en œuvre, au deuxième trimestre de 2015, le Questionnaire sur la capacité d'intervention et l'évaluation des risques d'Énergie Est (auparavant le Sondage sur la capacité d'intervention et l'évaluation des risques d'Énergie Est) auprès des premiers répondants des communautés voisines du Projet dans les six provinces traversées par le pipeline[8]. Le questionnaire a permis de recueillir des renseignements qui serviront à mettre au point le plan d'intervention en cas d'urgence (PIU) du Projet. De plus, des rencontres de suivi ont été ou seront organisées avec les premiers répondants pour passer en revue leurs réponses au questionnaire et recueillir des renseignements supplémentaires qui serviront à élaborer le PUI d'Énergie Est. Au cours de la période de référence, Énergie Est a tenu

[8] Voir le Rapport supplémentaire n° 4, Vol 2, Mise à jour des activités d'engagement (N° de dépôt auprès de l'ONÉ : A4T7T9)

21 rencontres de suivi au sujet du questionnaire auprès des organismes, des autorités et des responsables de l'intervention en cas d'urgence au sein des collectivités qui ont répondu au questionnaire. Énergie Est compte également assurer un suivi auprès des premiers répondants qui n'ont pas répondu au questionnaire en même temps que ses efforts pour recueillir des renseignements qui serviront à élaborer le PUI. Tel qu'il est décrit dans la réponse à la demande d'information 5.33 de l'ONÉ, un sommaire des résultats de ce questionnaire sera communiqué à l'ONÉ dans le Rapport supplémentaire n° 7[9].

Énergie Est organisera en outre, au cours du quatrième trimestre de 2015, une série d'événements dans les collectivités, intitulée Journées de la sécurité et des interventions d'urgence. Ces séances d'information publiques seront l'occasion pour les parties prenantes des collectivités, y compris les premiers répondants locaux, les autorités et les organismes d'intervention en cas d'urgence régionaux et provinciaux, les représentants municipaux et les membres des collectivités, d'en apprendre davantage au sujet des capacités de TransCanada en matière de sécurité et d'intervention en cas d'urgence, de façon tangible et interactive. Pour connaître l'horaire des événements, reportez-vous au Tableau 1-5 : Horaire des Journées de la sécurité et des interventions d'urgence 2015. La description et les résultats de ces événements seront communiqués dans les prochains dépôts de rapports supplémentaires.

Tableau 1-5 : Horaire des Journées de la sécurité et des interventions d'urgence 2015

Province	Lieu	Date
Saskatchewan	Regina	19 novembre 2015
Manitoba	Winnipeg	17 novembre 2015
	Falcon Lake	25 novembre 2015
	Ste. Anne	26 novembre 2015
Ontario	East Ferris	23 novembre 2015
	Smooth Rock Falls	25 novembre 2015
	Thunder Bay	30 novembre 2015
	Dryden	2 décembre 2015
	Brinston	7 décembre 2015
	Carp (Ottawa)	9 décembre 2015
	Renfrew	10 décembre 2015
Québec	St-Honoré-de-Témiscouata	2 novembre 2015
	St-Augustin-de-Desmaures	9 novembre 2015

[9] Voir le calendrier supplémentaire mis à jour, Rév. 5, Annexe Vol 1-1, pièce RS 7-7.

Tableau 1-5 : Horaire des Journées de la sécurité et des interventions d'urgence 2015 (cont'd)

Province	Lieu	Date
Québec (suite)	Trois-Rivières	10 novembre 2015
	Lévis	12 novembre 2015
	Saint-Onésime-d'Ixworth	16 novembre 2015
	Mirabel	14 décembre 2015
	Terrebonne	15 décembre 2015
	Rigaud	16 décembre 2015
Nouveau-Brunswick	Edmundston	3 novembre 2015
	Stanley	4 novembre 2015
	Saint John	5 novembre 2015

Énergie Est continuera de mener des activités d'engagement auprès des premiers répondants tout au long de l'élaboration du PIU, au cours des procédures entourant le Projet, et tout au long des phases de construction et d'exploitation du Projet.

1.3.2 Alberta, Saskatchewan et Manitoba

Au cours de la période de référence, Énergie Est a rencontré certains organismes responsables de l'intervention en cas d'urgence en Saskatchewan et au Manitoba afin de leur fournir un aperçu du Projet et de leur donner une présentation portant sur la sécurité et la préparation et l'intervention en cas d'urgence, notamment au moyen d'un exemple de plan d'intervention d'urgence (PIU) et d'un exemple de plan tactique. Au cours de ces cinq rencontres, Énergie Est a également assuré un suivi quant au Questionnaire sur la capacité d'intervention et l'évaluation des risques d'Énergie Est soumis aux premiers répondants au cours du deuxième trimestre de 2015, profitant de l'occasion pour passer en revue les réponses fournies et recueillir des renseignements supplémentaires, qui serviront à mettre au point le PIU d'Énergie Est.

En Saskatchewan, Énergie Est a rencontré en août 2015 des représentants de la ville de Moosomin, y compris des représentants de son Service d'incendie ainsi que le coordonnateur de son organisme des mesures en cas d'urgence. À l'occasion d'une réunion en septembre 2015 avec les représentants de la ville de Regina, y compris des représentants de son Service d'incendie et de protection, Énergie Est a répondu à des questions portant sur les mesures d'intégrité, plus précisément la surveillance aérienne des pipelines; les répercussions d'une rupture du pipeline au fond d'une rivière; et les délais d'intervention dans le cas d'un incident.

Au Manitoba, Énergie Est a rencontré des représentants du Service d'incendie de la ville de Ste. Anne en août 2015. Lors d'une réunion, également en août 2015, avec les représentants du gouvernement provincial et du Service d'incendie de South East Whiteshell au sujet du parc provincial du Whiteshell, Énergie Est a répondu à des questions au sujet de

- l'emplacement des installations locales
- de la conception et des points de franchissement de l'emprise du pipeline
- des rôles et responsabilités des organismes locaux responsables de l'intervention en cas d'incident et de l'identification d'autres parties prenantes provinciales en matière d'intervention en cas d'urgence auprès desquelles Énergie Est mène des activités d'engagement

Énergie Est a rencontré des représentants de plusieurs services de la ville de Winnipeg en septembre 2015, y compris l'organisme de préparation en cas d'urgence, le service d'incendie et de soins médicaux d'urgence, l'Office régional de la santé et le Service de police. Énergie Est a répondu à des questions au sujet du tracé du pipeline; de la conception du pipeline; de l'exploitation du pipeline pour le transport du pétrole; de l'intégrité et des mesures pour protéger les zones sensibles d'un point de vue environnemental; des répercussions possibles d'un incident sur le réservoir aquifère de Winnipeg; de la mise à l'essai du PIU et de la formation pertinente; de la gestion d'incidents antérieurs de déversement de pétrole; et des PUI pour des installations précises (p. ex., le site d'enfouissement de Brady).

1.3.3 Ontario

Au cours de la période de référence, Énergie Est a rencontré certains organismes responsables de l'intervention en cas d'urgence en Ontario afin de leur fournir un aperçu du Projet et de leur donner une présentation portant sur la sécurité et la préparation et l'intervention en cas d'urgence, notamment au moyen d'un exemple de plan d'intervention d'urgence (PIU) et d'un exemple de plan tactique. Au cours des neuf rencontres tenues pendant la période de référence, Énergie Est a assuré un suivi quant au Questionnaire sur la capacité d'intervention et l'évaluation des risques d'Énergie Est soumis aux premiers répondants au cours du deuxième trimestre de 2015, profitant de l'occasion pour passer en revue les réponses fournies et recueillir des renseignements supplémentaires qui serviront à mettre au point le PIU d'Énergie Est.

En juillet 2015, Énergie Est a rencontré des représentants du Service d'incendie de la ville de Hearst et un représentant du Service d'incendie de la municipalité de Greenstone. Lors d'une rencontre avec des représentants de la ville de Temiskaming Shores également tenue en juillet, à laquelle ont également participé des représentants municipaux et des représentants du service d'incendie, Énergie Est a répondu à des

questions au sujet de la sécurité du pipeline et des types de pétrole brut que transporterait le pipeline.

En août 2015, Énergie Est a rencontré des représentants municipaux de la ville de Kenora, y compris des représentants de son service d'incendie et d'urgence. Énergie Est a répondu à des questions portant sur la prévention des fuites; les types de pétrole devant être transporté par le pipeline; les répercussions d'un possible déversement dans un cours d'eau ou dans les environs; les risques d'incendie; l'emplacement de l'équipement d'intervention en cas d'urgence; et le rapport sur la consultation et l'examen réalisés par la Commission de l'énergie de l'Ontario sur le Projet Énergie Est (*« Donner la parole aux Ontariens sur le projet Énergie Est »).*

En septembre 2015, Énergie Est a rencontré des représentants de la municipalité de Mattice-Val Côté, y compris des représentants de son Service d'incendie. Énergie Est a répondu à des questions portant sur la taille d'un éventuel groupe d'intervention en cas d'incident; les répercussions possibles de toute activité sismique; le système de détection des fuites; et les actuels programmes tactiques visant les installations existantes de TransCanada dans la région.

Également en septembre 2015, Énergie Est a rencontré des représentants de la ville de Kapuskasking, y compris des représentants de son Service d'incendie. Énergie Est a répondu à des questions portant sur les emplacements prévus, aux termes du Projet, de l'équipement d'intervention en cas d'urgence; l'emplacement du centre de coordination des interventions en cas d'urgence; et la signalisation aux points de croisement avec le pipeline.

Énergie Est a rencontré des représentants de la municipalité de Fauquier-Strickland en septembre 2015, y compris des représentants de son Service d'incendie. Énergie Est a répondu à des questions portant notamment sur la durée de vie du pipeline; l'inspection du pipeline; les capteurs de détection des fuites; les signes de possibles fuites; les propriétés générales du pétrole dans l'eau; et la formation et l'équipement fournis pour réagir aux déversements de pétrole.

Énergie Est a également rencontré en septembre 2015 des représentants de la ville de Smooth Rock Falls, y compris des représentants de son Service d'incendie. Énergie Est a répondu à des questions portant notamment sur l'utilisation de stations de pompage à l'électricité contre des stations de pompage au gaz naturel; l'emplacement des vannes d'arrêt; et les coûts en matière d'infrastructures locales nécessaires pour réagir à une possible contamination. La rencontre fut également l'occasion de discuter des progrès d'Énergie Est dans l'élaboration du PIU du Projet et du rôle des exercices de simulation dans la planification des mesures d'intervention en cas d'urgence.

Plus tard au mois de septembre 2015, Énergie Est a rencontré des représentants du Service d'incendie de la ville de North Bay et répondu à des questions sur la quantité

de pétrole actuellement transporté par train et sur le nombre de points de contrôle[10] sur le lac à la Truite.

En plus des neuf rencontres de suivi au questionnaire tenues en Ontario, Énergie Est a donné pendant la période de référence des présentations de mise à jour du Projet comprenant de l'information sur la planification et les mesures d'intervention en cas d'urgence, dans le cadre de plusieurs réunions avec des municipalités auxquelles participaient des organismes d'intervention en cas d'urgence. Les rencontres ont eu lieu dans les villes de Latchford, de Temiskaming Shores, de Smooth Rock Falls et de Cochrane en juillet 2015, et dans la ville de Thunder Bay en août 2015.

Ensuite, Énergie Est a rencontré des représentants de plusieurs services d'incendie dans la région de Temiskaming Shores au cours du mois de septembre 2015 pour leur fournir une mise à jour du Projet et un aperçu du programme de gestion des urgences et du PIU en cours d'élaboration pour Énergie Est. Des participants des collectivités et organismes suivants étaient sur place : canton de Larder Lake, Service d'incendie de Temiskaming Shores, Service d'incendie de Kerns, canton de Coleman et Service d'incendie de Kirkland Lake.

1.3.4 Québec

Au cours du troisième trimestre de 2015, Énergie Est a rencontré certains organismes responsables de l'intervention en cas d'urgence au Québec afin de leur fournir un aperçu du Projet et de leur donner une présentation portant sur la sécurité et la préparation et l'intervention en cas d'urgence, notamment au moyen d'un exemple de plan d'intervention d'urgence (PIU) et d'un exemple de plan tactique. Au cours de ces cinq rencontres, Énergie Est a assuré un suivi quant au Questionnaire sur la capacité d'intervention et l'évaluation des risques d'Énergie Est soumis aux premiers répondants au cours du deuxième trimestre de 2015, profitant de l'occasion pour passer en revue les réponses fournies et recueillir des renseignements supplémentaires qui serviront à mettre au point le PIU d'Énergie Est.

Énergie Est a rencontré des représentants de la ville de Québec en juillet 2015, dont la personne responsable de la sécurité publique, la personne responsable des mesures d'urgence au Service de police de la ville de Québec, la personne responsable des relations publiques au Service de protection contre l'incendie de Québec, ainsi que le conseiller en environnement de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Énergie Est a répondu à des questions au sujet des mesures de sécurité et de protection de la santé dans le cadre du Projet, des mesures pour prévenir les incidents, du type de pétrole qui sera transporté par le pipeline, de l'emplacement du terminal maritime et des stations de pompage au Québec, des méthodes prévues pour la conversion du pipeline existant du transport gazier au transport pétrolier, des mesures et des procédures

[10] Les points de contrôle sont des plans d'intervention en cas d'urgence propres à des sites précis, pour un emplacement donné, qui prévoient des mesures d'intervention particulières pour l'emplacement donné.

visant à gérer les bris dans les vannes d'arrêt, des fiches signalétiques et des méthodes d'élimination des produits chimiques, de l'analyse des risques pour le Projet, des méthodes de franchissement des cours d'eau, de la largeur de l'emprise du Projet, de la protection cathodique, du rôle des premiers répondants dans le cadre du Projet, du plan d'intervention en cas d'urgence actuellement envisagé, et de l'emplacement des équipes d'intervention en cas d'urgence d'Énergie Est. Énergie Est a également reçu des questions au sujet de l'emplacement et du nombre prévu de vannes d'arrêt sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, questions auxquelles Énergie Est fournira les réponses demandées dès que l'information sera disponible.

En juillet 2015, Énergie Est a rencontré des représentants de la Direction de la sécurité publique de Trois-Rivières. Énergie Est a répondu à des questions au sujet des mesures de sécurité et de protection de la santé dans le cadre du Projet, du plan d'intervention en cas d'urgence, de l'emplacement des équipes d'intervention en cas d'urgence d'Énergie Est et des scénarios prévus en cas de déversement, de la possibilité d'offrir de la formation sur les interventions en cas d'urgence aux petites municipalités avoisinantes, et la possibilité d'organiser une visite du centre de contrôle des opérations à Calgary, en Alberta.

À l'occasion d'une rencontre avec des représentants du Service de la sécurité incendie de Lévis en juillet 2015, Énergie Est a répondu à des questions au sujet des mesures de sécurité et de protection de la santé dans le cadre du Projet, du plan d'intervention en cas d'urgence, de l'emplacement des équipes d'intervention en cas d'urgence d'Énergie Est et des scénarios prévus en cas de déversement, de la possibilité d'offrir de la formation sur les interventions en cas d'urgence aux petites municipalités avoisinantes, de la possibilité d'organiser une visite du centre de contrôle des opérations à Calgary, en Alberta, de la décision d'Énergie Est de ne pas construire le terminal maritime proposé dans la municipalité de Cacouna, au Québec, des canalisations latérales du Projet vers les raffineries de la région, de l'emplacement des vannes d'arrêt et des stations de pompage, et des répercussions possibles découlant de la proximité du pipeline à un chemin de fer.

Énergie Est a rencontré le directeur du Service de la sécurité incendie de Mirabel en août 2015. Énergie Est a répondu à des questions portant sur les délais d'intervention en cas d'urgence, la comparaison entre les technologies qui seront employées pour le Projet et les technologies d'un fournisseur local de gaz naturel, la formation des premiers répondants et les personnes à contacter en cas d'urgence advenant un incident.

En septembre 2015, Énergie Est a rencontré des représentants de la division de la Sécurité incendie et du Service de sécurité publique de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil; de la Sécurité incendie de Lachute; et du Service de sécurité incendie de Saint-André-d'Argenteuil. Énergie Est a répondu à des questions au sujet du processus de consultation des parties prenantes, du programme de formation des premiers répondants, et de la disponibilité d'un service de réponse en

français sur la Ligne de réponse en cas d'urgence de TransCanada. Énergie Est a également fourni des renseignements sur l'évaluation de la méthode de franchissement de la rivière Outaouais pour tenir compte de la préoccupation formulée quant aux risques associés au franchissement de la rivière Outaouais, soulevés par la MRC d'Argenteuil en septembre 2014.

En plus des cinq rencontres de suivi au sujet du questionnair, Énergie Est a rencontré des représentants de la division Sécurité civile et Sécurité incendie et du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) en septembre 2015, en vue de leur présenter un aperçu du Projet et des mesures devant être prises pour élaborer les plans d'intervention en cas d'urgence. Des représentants d'Énergie Est ont pris part à une visite guidée du Centre des opérations gouvernementales du MSP. Les représentants du MSP ont présenté leur système de gestion des urgences et leurs méthodes de coordination visant les sites touchés par des désastres. Le MSP et Énergie Est ont discuté de la possibilité de collaborer à l'élaboration des mesures d'intervention en cas d'urgence pour le Projet. Énergie Est a également répondu à des questions au sujet du Questionnaire sur la capacité d'intervention et l'évaluation des risques d'Énergie Est. En réponse à une question au sujet d'incidents antérieurs, Énergie Est a présenté des statistiques sur le nombre de fois où des premiers répondants locaux ont été contactés lors d'incidents liés à un autre pipeline exploité par TransCanada, et a fourni une liste des MRC et des municipalités qui pourraient être touchées par le Projet.

1.3.5 Nouveau-Brunswick

Au cours du troisième trimestre de 2015, Énergie Est a rencontré certains organismes responsables de l'intervention en cas d'urgence au Nouveau-Brunswick afin de leur fournir un aperçu du Projet et de leur donner une présentation portant sur la sécurité et la préparation et l'intervention en cas d'urgence, notamment au moyen d'un exemple de plan d'intervention d'urgence (PIU) et d'un exemple de plan tactique. Au cours de ces trois rencontres, Énergie Est a assuré un suivi quant au Questionnaire sur la capacité d'intervention et l'évaluation des risques d'Énergie Est soumis aux premiers répondants au cours du deuxième trimestre de 2015, profitant de l'occasion pour passer en revue les réponses fournies et recueillir des renseignements supplémentaires qui serviront à mettre au point le PIU d'Énergie Est.

Énergie Est a rencontré des représentants du Service d'incendie de la ville de Saint John en août 2015. Les deux parties ont discuté des approches en matière d'intervention en cas d'urgence, et Énergie Est a fait savoir qu'elle implanterait une stratégie d'intervention unifiée et aurait recours au Système de commandement des interventions. Le Service d'incendie a indiqué qu'il avait élaboré des plans d'évacuation qui pouvaient être appliqués au Projet. Énergie Est a répondu à des questions quant au délai d'arrêt des vannes advenant une fuite dans le pipeline et aux possibilités de formation offertes.

En août 2015, Énergie Est a rencontré des représentants municipaux du village de Stanley, y compris des représentants de son Service d'incendie. Les représentants du village ont posé des questions, questions auxquelles Énergie Est a répond au cours de la réunion, sur les sujets suivants : l'épaisseur de la conduite; la profondeur d'enfouissement des pipelines de pétrole brut et de gaz naturel; le tracé du pipeline et l'accès à l'emprise; la surveillance du pipeline et les délais d'intervention en cas d'incident; le volume de produit qui pourrait possiblement s'échapper lors d'un déversement; les stations de pompage et la sécurité aux stations de pompage; la formation et l'équipement en matière d'intervention en cas d'urgence, et les rôles et les responsabilités des intervenants en cas d'urgence.

À l'occasion d'une réunion avec des représentants du Service d'incendie de la ville d'Edmundston en août 2015, Énergie Est a répondu à des questions concernant l'entretien du pipeline; les propriétés des différents produits transportés au moyen du pipeline, et les délais d'intervention en cas d'urgence.

En plus des rencontres de suivi au sujet du questionnaire, Énergie Est a fourni une mise à jour du Projet, faisant savoir que d'autres documents du Projet liés à la préparation et aux mesures d'intervention en cas d'urgence étaient en cours d'élaboration.

1.4 ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES GARNISONS ET DES ESCADRES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Grâce au point de contact centralisé qui a été établi à l'intention du ministère de la Défense nationale (MDN), Énergie Est poursuit ses activités d'engagement concernant les incidences potentielles du Projet sur les garnisons et les escadres des Forces armées canadiennes (FAC) durant les phases de construction et d'exploitation du Projet. Énergie Est continue également, sur demande, de mener des activités d'engagement auprès de représentants des FAC de certaines garnisons et escadres.

Au cours de la période de référence, Énergie Est a fourni de l'information mise à jour sur le Projet aux représentants du MDN et aux garnisons et escadres des FAC qui se trouvent le long du tracé du Projet et qui ont indiqué vouloir de l'information au sujet du Projet, notamment des bulletins d'information et des avis du dépôt des rapports supplémentaires auprès de l'ONÉ. Énergie Est a également envoyé une lettre de mise à jour à la garnison de Petawawa en Ontario, qui comprenait des renseignements sur l'entente conclue entre TransCanada et les sociétés de distribution locales de gaz naturel au sujet de l'offre et du coût du gaz naturel; sur les avantages économiques du Projet pour l'Ontario; sur la planification des mesures d'intervention en cas d'urgence; sur les activités d'engagement relatives au Projet avec les communautés autochtones en Ontario; sur le rapport de la Commission de l'énergie de l'Ontario sur le Projet Énergie Est, et sur les prochaines étapes d'Énergie Est dans le cadre du processus réglementaire.

Les activités d'engagement avec les représentants du MDN et des FAC continueront, et Énergie Est répondra aux questions ou traitera les enjeux relatifs aux répercussions potentielles du Projet sur les garnisons et les escadres des FAC à mesure qu'ils sont soulevés.

1.5 PROCHAINES ÉTAPES

Énergie Est poursuivra les activités de sensibilisation et de partage d'information aux termes de son programme d'engagement tout au long du déroulement du processus réglementaire de l'ONÉ, ainsi qu'au cours des phases de construction et d'exploitation du Projet. Énergie Est continuera de répondre aux questions et commentaires et de relever et traiter les enjeux soulevés par les parties prenantes des collectivités. Énergie Est transmettra d'autres documents à l'ONÉ dans le but de mettre à jour les données sur les activités d'engagement continues réalisées dans le cadre du Projet.